

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
**U.F.R. DES SCIENCES MEDICALES ET PHARMACEUTIQUES
 BESANCON**

PLACE SAINT JACQUES - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

**MODALITES D'ORGANISATION DE LA DEUXIEME
 ANNEE DU PREMIER CYCLE DE MEDECINE
 (P.C.E.M. 2)
 Année universitaire 2008 - 2009**

1. Enseignement et contrôle des connaissances

Modules obligatoires	Modalités de contrôle	Coefficient	Période d'évaluation
• Embryologie	Ecrit	1	Janvier
• Histologie	Ecrit	1	Janvier
• Physiologie	Ecrit	1	Janvier
• Biostatistiques	Ecrit	1	Janvier
• Sémiologie générale	Ecrit	1	Janvier
• Anatomie	Ecrit	1.5	Janvier
	Ecrit	1.5	Juin
• Génétique	Ecrit	1	Juin
• Sémiologie spéciale	Ecrit	2	Juin
• Sémiologie biologique et explorations fonctionnelles	Ecrit	1	Juin
• Biophysique -Imagerie	Ecrit	1	Juin
• Biologie du développement	Ecrit	1	Juin
• Examen de validation de stage clinique	oral (moyenne de 2 notes)	1	Après chaque stage

2. Modules optionnels

Les étudiants doivent obligatoirement choisir un module optionnel (coefficient 1) parmi les 6 proposés au choix ci dessous.

Module optionnel	Mode de validation - période
Module A Initiation à la pratique médicale	Renseignement donné par le responsable du module au début de l'enseignement
Module B Soins palliatifs	Renseignement donné par le responsable du module au début de l'enseignement
Module C Biologie moléculaire de la cellule (UE de MASTER)	Renseignement donné par le responsable du module au début de l'enseignement
Module D Initiation au cadre spécifique d'exercice professionnel du service de santé des armées	Renseignement donné par le responsable du module au début de l'enseignement
Module E Biostatistiques (2UE de MASTER)	Renseignement donné par le responsable du module au début de l'enseignement
Module F Anglais médical	Renseignement donné par le responsable du module au début de l'enseignement

3. Travaux pratiques – stages cliniques

La présence aux enseignements dirigés et travaux pratiques est obligatoire.

Les notes de travaux pratiques et enseignements dirigés en anatomie et en histologie sont intégrées à hauteur de 20 % dans la note de l'écrit de la matière correspondante.

L'examen de validation des stages cliniques d'un semestre chacun consiste à évaluer l'étudiant à l'issue de chaque stage effectué durant l'année universitaire. Une note est attribuée à chaque stage. La moyenne des 2 notes donne la note finale prise en compte pour l'examen de validation du stage clinique et pour la validation de l'année.

4. Conditions d'admission en DCEM1

Pour être admis en DCEM1 l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (enseignements obligatoires (stage compris) et optionnel).
- ✓ Valider le stage infirmier. L'étudiant qui n'a pas validé le stage infirmier devra refaire obligatoirement un stage de deux semaines avant l'entrée en DCEM 1. La période du stage n'est pas modifiable.

5. Deuxième session

- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne générale doit obligatoirement se présenter aux épreuves de deuxième session pour repasser les matières pour lesquelles il a eu une note inférieure à 10/20. La note de deuxième session est automatiquement retenue.
- ✓ Dans les matières non validées (note inférieure à 10/20) comportant une épreuve d'écrit et une épreuve TP/ED, l'étudiant garde le bénéfice de la note d'écrit ou de TP/ED si elle est égale ou supérieure à 10/20. Ils repassent l'épreuve dont la note est inférieure à 10/20. Dans le cas où les 2 notes sont inférieures à 10/20, ils repassent ces 2 épreuves
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé son année (car sa moyenne générale est inférieure à 10/20) et qui a obtenu une note inférieure à 10/20 à son examen de validation de stage, devra obligatoirement refaire un stage de deux semaines avant l'entrée en DCEM1. A l'issue de ce stage, une note (coefficient 1) sera attribuée.

6. Modalités de redoublement

✓ Travaux pratiques – stages cliniques

• Modalités appliquées aux redoublants et triplants

Les étudiants redoublants sont intégrés dans les groupes de T.P/E.D. pour chaque matière, mais n'ont pas l'obligation d'assiduité. Ils gardent le bénéfice des notes de T.P /ED obtenues l'année précédente à condition qu'elles soient égales ou supérieures à 10/20. Ils repassent obligatoirement le TP/ED si la note est inférieure à 10/20.

Redoublants - Triplants :

- ✓ Etudiant redoublant en 2008-2009 : l'étudiant qui a obtenu une moyenne inférieure à 10/20 en deuxième session d'examen en 2007-2008 sera redoublant ou triplant. Il devra obligatoirement repasser les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne de 10/20, mais il conservera les notes supérieures ou égales à 10/20.
- ✓ Triplants :

Les étudiants sont intégrés dans les groupes de T.P/E.D. pour chaque matière, et ils ont l'obligation d'assiduité. Ils doivent obligatoirement repasser les examens de T.P/E.D.

Les étudiants redoublants ou triplants doivent obligatoirement effectuer les deux stages cliniques pendant leur année de redoublement ou de triplement.

7. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et d'un représentant de chaque discipline.

Le jury se réunit avant chaque session pour préparer et valider les sujets, et après le déroulement des examens pour délibérer.

8. Nombre d'inscriptions

Le nombre maximum d'inscriptions possibles en PCEM2 est de 3. Le total de PCEM2 et DCEM1 ne peut donner lieu à plus de cinq inscriptions.